

#### Le métier :

La / le secrétaire assistant·e médico-social assure, au sein des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales, l'accueil et la prise en charge des patients et des usagers, la planification des activités du service, le traitement et le suivi administratif des dossiers, la coordination des opérations liées au parcours des patients ou des usagers.

Elle / il exerce sous l'autorité d'un professionnel de santé ou d'un chef de service, d'un cadre administratif ou d'un coordinateur de secrétariats d'une structure sanitaire, médico-sociale ou sociale dans le respect des procédures et de la réglementation en vigueur et en utilisant la terminologie et les techniques spécifiques au secteur. Elle/ Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et est l'interface entre tous les intervenants et le public accueilli.

Elle / Il réalise des tâches diversifiées liées à la spécialisation médicale, médico-sociale ou sociale du pôle ou du service dans lequel elle/ il exerce : admissions, renseignements socio-administratifs, saisie d'actes et de prestations, facturation, saisie de comptes rendus médicaux ou opératoires, avec un degré d'autonomie et de responsabilité variable selon le contexte.

Appelé aussi : assistant médical, assistant médico-administratif, secrétaire hospitalier, secrétaire médical, secrétaire médico-social, télésecrétaire médical.

*La formation « secrétaire assistante médico-social » est une formation qualifiante de niveau IV, créée par arrêté de spécialité du 27 décembre 2004 (JO modificatif du 1<sup>er</sup> décembre 2017).*

*Emploi-métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : Code M 1609 – Secrétariat et assistantat médical et médico-social.*

*Le Titre Professionnel certifié de Secrétaire Assistant·e médico-social· est inscrit au RNCP et délivré par le Ministère chargé de l'Emploi.*

#### Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, La / le secrétaire assistante médico-social sera capable :

- D'assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités
- D'assurer l'accueil et la prise en charge administrative du patient et de l'utilisateur
- De traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur

#### Pré-requis :

Les participants devront justifier :

- D'un niveau de première, terminale ou équivalent. Connaissances des fonctions de base du traitement de texte et du tableur, maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

#### Contenu de la formation :

Le titre professionnel de Secrétaire assistant·e de niveau IV se compose de trois activités types, chaque activité comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A cette activité type correspond un certificat de Compétences Professionnelle (CCP) :

##### **CCP 1 - Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités : 220 heures**

- Produire des documents professionnels courants
- Communiquer des informations par écrit
- Assurer la traçabilité et la conservation des informations
- Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement
- Planifier et organiser les activités de l'équipe

##### **CCP 2 – Assurer l'accueil et la prise en charge administrative du patient ou de l'utilisateur : 175 heures**

- Renseigner et orienter le public dans un service sanitaire, médico-social ou social.
- Planifier et gérer les rendez-vous de patients ou d'utilisateurs.
- Assurer la prise en charge médico-administrative et sociale du patient ou de l'utilisateur

##### **CCP 3 - Traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur : 175 heures**

- Retranscrire des informations à caractère médical ou social.
- Assurer le suivi et la mise à jour des dossiers de patients ou d'utilisateurs.
- Coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur.
- Elaborer et actualiser des tableaux de suivi dans un service sanitaire, médico-social ou social.

**Evaluation (Passage du Titre) : 6 heures**

**Possibilité de valider le Titre entier ou qu'un bloc de compétences (CCP).**

#### **CPE-CFA**

...tous nos sites accessibles aux personnes en situation de handicap.

140 Bd G. Pompidou - Immeuble Le Neptune 3<sup>ème</sup> étage - 05000 GAP

[contact@cpe-as.fr](mailto:contact@cpe-as.fr) Retrouvez nous également sur [www.cpe-cfa.fr](http://www.cpe-cfa.fr)

#### Public concerné :

**Tout public salarié ou demandeur d'emploi**

#### Tarifs Prise en charge :

Prise en charge examinée par le centre en fonction de la situation individuelle : (Pôle Emploi, CSP, Région Paca, CPF, OPCO, Transitions Pro, Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, période de professionnalisation, AGEFIPH, Conseil Départemental...)  
Nous consulter.

#### Durée (hors apprentissage) :

**CENTRE : 576 HEURES**

**Evaluation (Passage du Titre) : 6 heures**

Durées indicatives et ajustables en fonction des profils des candidats.

**Parcours personnalisés et enseignement individualisé**

#### Lieu de formation :

CPE-CFA

Immeuble « Le Neptune » - 3<sup>ème</sup> étage

140 Bd Georges Pompidou - 05000 GAP

**Renseignements 04 92 53 61 19**

**contact@cpe-as.fr**

#### Modalités d'obtention du titre

À l'issue du parcours de formation, vous êtes évalué(e) par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- Les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation
- Un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DP)
- Une mise en situation professionnelle réelle reconstituée appelée « Epreuve de Synthèse »
- Un entretien avec le jury

**Formation accessible à toutes personnes en situation de handicap ; nous consulter pour des aménagements spécifiques.**

#### **Par la voie de l'apprentissage : Présentation du Titre entier.**

##### **2022**

Taux d'interruption de parcours : 0%

Taux de poursuite d'études : 0%

Taux d'insertion pro. : 100%

Taux de rupture de contrats : 0%

Possibilité de poursuite d'études : Suite à cette formation, des passerelles sont possibles pour une poursuite d'étude sur un niveau de qualification supérieur ou transverse dans le secteur.

**70 % de réussite**

Session examen 2022